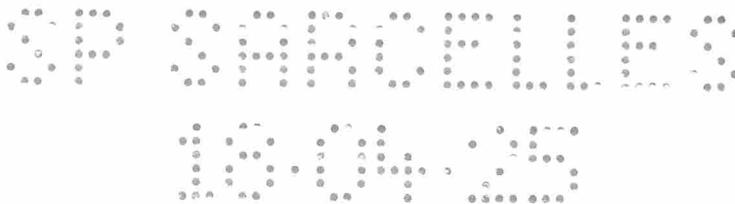


VILLE DE VEMARS

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Goussainville



N° 10.2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	L'an deux mille vingt-cinq, Le 08 avril à 18 heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.
04 avril 2025	
Date d'affichage	Etaient présents : Alain GOLETTA, Patricia ANDRIANASOLO, Didier PREVOST, Isabelle DUFLOS, Lionel LECUYER, Adjoint au Maire. Antonia CORNET, Demba DIALLO, Yves LECUYER, Olivier MAGNIER, Marie-Christine COMONT, Marina NICOLAS, Conseillers Municipaux.
04 avril 2025	
Nombre de Conseillers	Etaient représentés : Véronique BUCHET (pouvoir à M. le MAIRE), William CADOR (pouvoir à M. PREVOST).
En exercice	19
Présents	12
Votants	14

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Mme CORNET

Rapporteur : M. le MAIRE

OBJET :

Création de 06 postes saisonniers - filière animation.

M. le MAIRE rappelle au Conseil que les collectivités territoriales peuvent recruter des agents non titulaires non permanents pour faire face à un besoin lié à l'accroissement saisonnier d'activité, et plus particulièrement son article L.332-23-2°.

Il est proposé, en prévision de la période estivale, la création d'emplois correspondant à un besoin saisonnier pour les vacances d'été 2025 (soit du 1^{er} juillet 2025 au 31 août 2025) au sein du service Enfance visant à renforcer les équipes d'animation, aussi bien pour l'accueil du centre de Loisirs durant cette période de forte affluence, que pour la tenue de « Vémars Plage » dans de bonnes conditions.

Il est proposé au Conseil Municipal la création des emplois suivants :

- 4 postes d'adjoints d'animation affectés à Vémars Plage du 7 juillet 2025 au 2 août 2025
- 2 postes d'adjoints d'animation affectés au Centre de Loisirs du 7 juillet 2025 au 2 août 2025 et du 25 août au 31 août 2025

Vu le C.G.C.T,

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L.332-23-2°,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

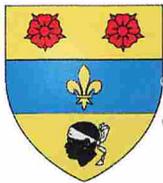
Vu la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 et les décrets n°2000-815 du 25 août 2000 et n°2001-623 du 12 juillet 2001,

Transmise le

08 AVR. 2025

Affichée le

08 AVR. 2025



VILLE DE VEMARS

VÉMARS 2025

Considérant les besoins pour la période estivale 2025 dans les domaines ci-dessous :

- Vémars Plage
- Centre de loisirs

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, **à l'unanimité pour,**

- ✓ **DECIDE** de créer 6 postes non permanent relevant du grade d'adjoint d'animation, pour effectuer des missions d'animateurs en raison des besoins saisonniers de la période estivale 2025 et conformément au tableau ci-dessous :

Statut	Filière	Grade	Nombre	Période	Temps	Rémunération
Contractuel Saisonnier	Animation	Adjoint d'animation	4	Du 7 juillet 2025 au 2 août 2025	Horaire	1 ^{er} échelon IB 367/IM 366
Contractuel Saisonnier	Animation	Adjoint d'animation	2	Du 7 juillet 2025 au 2 août 2025 et du 25 août 2025 au 31 août 2025	Horaire	1 ^{er} échelon IB 367/IM 366

- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Frédéric Dider
V.O.